COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONAIS REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 07 AVRIL 2016

Présents:

MM. BERNOS, MORA, LEES, CASAUX-BIC, CASABONNE, BARRERE-MAZOUAT, Mme ARTIGAU, Mme SAGE, TEULADE, Mme VOELTZEL, IDOIPE, LABORDE, LAPRUN, KELLER, SOUMET, AURISSET, Mme HIRSCHINGER, Mme BESSONNEAU, OXIBAR, Mme MENE-SAFRANE, Mme FOIX, LACRAMPE, Mme DEL PIANTA, Mme MICHAUT, ADAM, Mme BONNET, Mme CARDON, Mme POTIN, LABARTHE, Mme GASTON, GAILLAT, BAREILLE, Mme MIQUEU, TERUEL, Mme MIRANDE, GUERY

Pouvoirs:

Madeleine COIG à Joseph LEES Marianne PAPAREMBORDE à Laurent KELLER Jean-Jacques DALL'ACQUA à Denise MICHAUT Gérard ROSENTHAL à Maité POTIN Valérie SARTOLOU à Michel ADAM Bernard UTHURRY à Aimé SOUMET

Excusés :

Aurélie GIRAUDON

France JAUBERT-BATAILLE, Gérard LEPRETRE, Hervé LUCBEREILH, Pierre

Robert BAREILLE

à

SERENA, Didier CASTERES, Aracéli ETCHENIQUE

RAPPORT N° 160407-30-SET-

PTI: RÉAMENAGEMENT DE L'ACCUEIL

REÇU

Le 15 AVR. 205

SOUS - PRETECTURE OLORON EN MAGIE

M. AURISSET rappelle que lors de la séance du 17 décembre 2015, le Conseil Communautaire a décidé de procéder à l'aménagement des locaux du Pôle Technique Intercommunal afin d'accueillir notamment les services du Syndicat des Gaves qui a pu investir les lieux courant janvier 2016.

Comme évoqué lors de cette séance, le projet d'aménagement de l'accueil a été étudié afin de séparer les fonctions d'accueil, des espaces de travail et de bureaux des syndicats (SICTOM et SMGOAO).

Aussi, il est proposé de créer une véranda en fermant l'auvent qui protège actuellement l'accès principal des espaces administratifs.

L'étude de conception sera effectuée en régie mais la demande de permis de construire sera confiée à un architecte, pour un montant estimé à 1 600.00 € TTC. Le coût des travaux devrait avoisiner 10 000.00 € TTC.

Les crédits sont inscrits au Budget Général 2016 - Section Investissement

Ouï cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- AUTORISE Monsieur le Président à engager les travaux d'aménagement de l'accueil du PTI
- **AUTORISE** Monsieur le président à signer le contrat avec l'architecte et le ou les marchés entrepris
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la demande de permis de construire
- ADOPTE le présent rapport

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 07 avril 2016

Suivent les signatures

Affiché le voloulais

Le Président

Daniel LACRAMPE

REÇU

e 15 AVR. 206

SOUS - PREFECTURE